Aide à l'arrêt de la consommation du tabac

La prise en charge de l'addiction au tabac, considérée comme une maladie chronique, comporte un accompagnement par un professionnel de santé, permettant de proposer un soutien psychologique, et un traitement médicamenteux (si nécessaire). Les traitements médicamenteux sont recommandés pour soulager les symptômes de manque, réduire les envies de fumer et ainsi prévenir les reprises de consommation (Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique - HAS)

Les traitements nicotiniques de substitution (TNS) sont les traitements médicamenteux d'aide à l'arrêt du tabac de première intention pour tout fumeur. *Ils augmentent nettement les chances de réussite. Leur principe est d'apporter de la nicotine dont le fumeur a besoin sans les dangers de la fumée, pour qu'il ne ressente pas de signe de manque physique, et de manière lente, car c'est la vitesse qui est responsable de l'addiction. Au fil des semaines, grâce aux patchs et aux formes orales, et avec le bon dosage, le besoin diminue jusqu'à ne plus se manifester (Le traitement peut durer plusieurs mois et autant que nécessaire). Ils existent 2 catégories de TNS, qui sont plus efficaces quand elles sont combinées entre elles :*

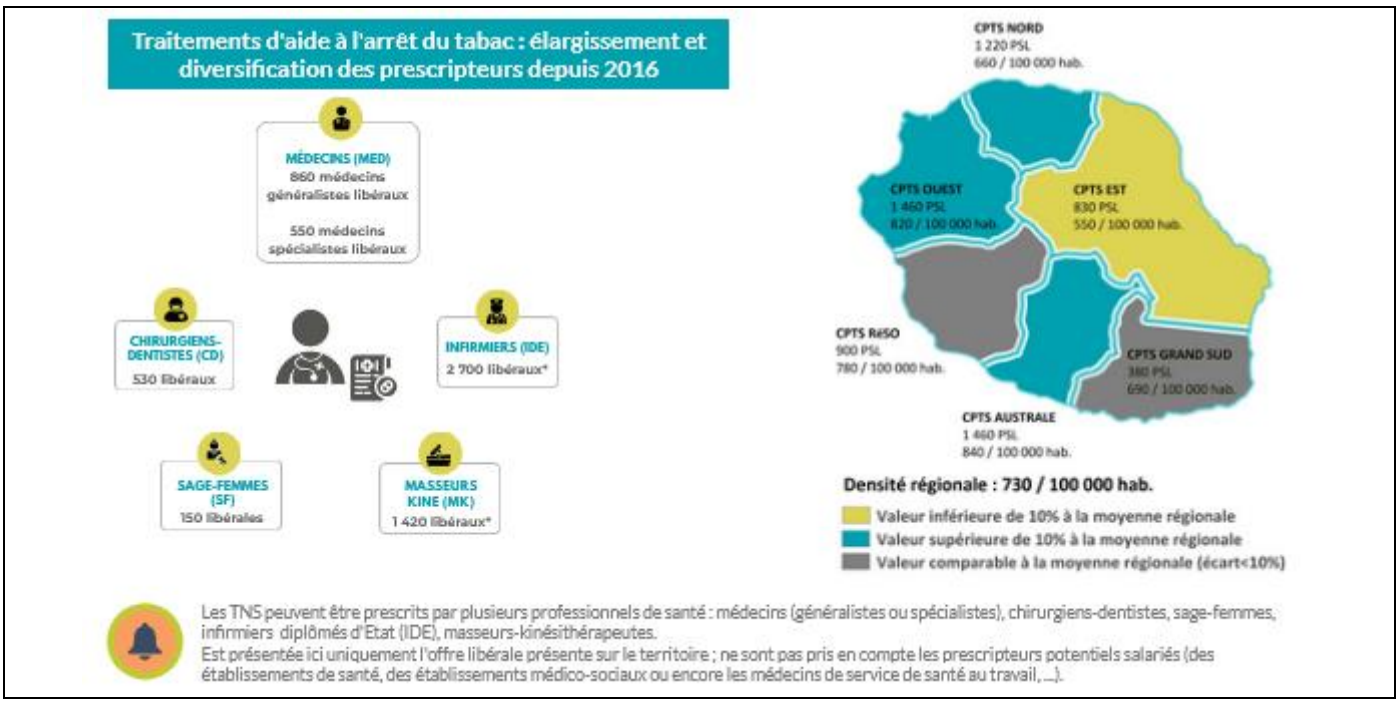
- *patchs pour lesquels la nicotine non fumée se libère 24h/24h à vitesse lente, ce qui évite tout phénomène d'addiction ;*
- *formes orales (gommes, pastilles, comprimés) pour lesquelles la nicotine est libérée plus rapidement."*

Quelle que soit leur forme, les substituts nicotiniques ont des dosages en nicotine différents. Les professionnels de santé sont les plus à même de conseiller sur les dosages (titration) à choisir en fonction du besoin de chaque fumeur en nicotine non fumée. ***Les TNS sont totalement remboursés par l'Assurance Maladie depuis le 1er janvier 2019*** *(suite à la disparition du forfait TNS de 150€). Cette mesure d'aide s'est aussi accompagnée d'un élargissement et d'une diversification des prescripteurs de TNS puisque,* ***depuis le 1er janvier 2016, la prescription de TNS peut ainsi être établie par un médecin (généraliste ou spécialiste), un chirurgien-dentiste, une sage-femme, un masseur kinésithérapeute, un infirmier, permettant donc un remboursement sur toute sa durée.*** *(Liste des TNS remboursés par l'Assurance Maladie).*

FAITS MARQUANTS

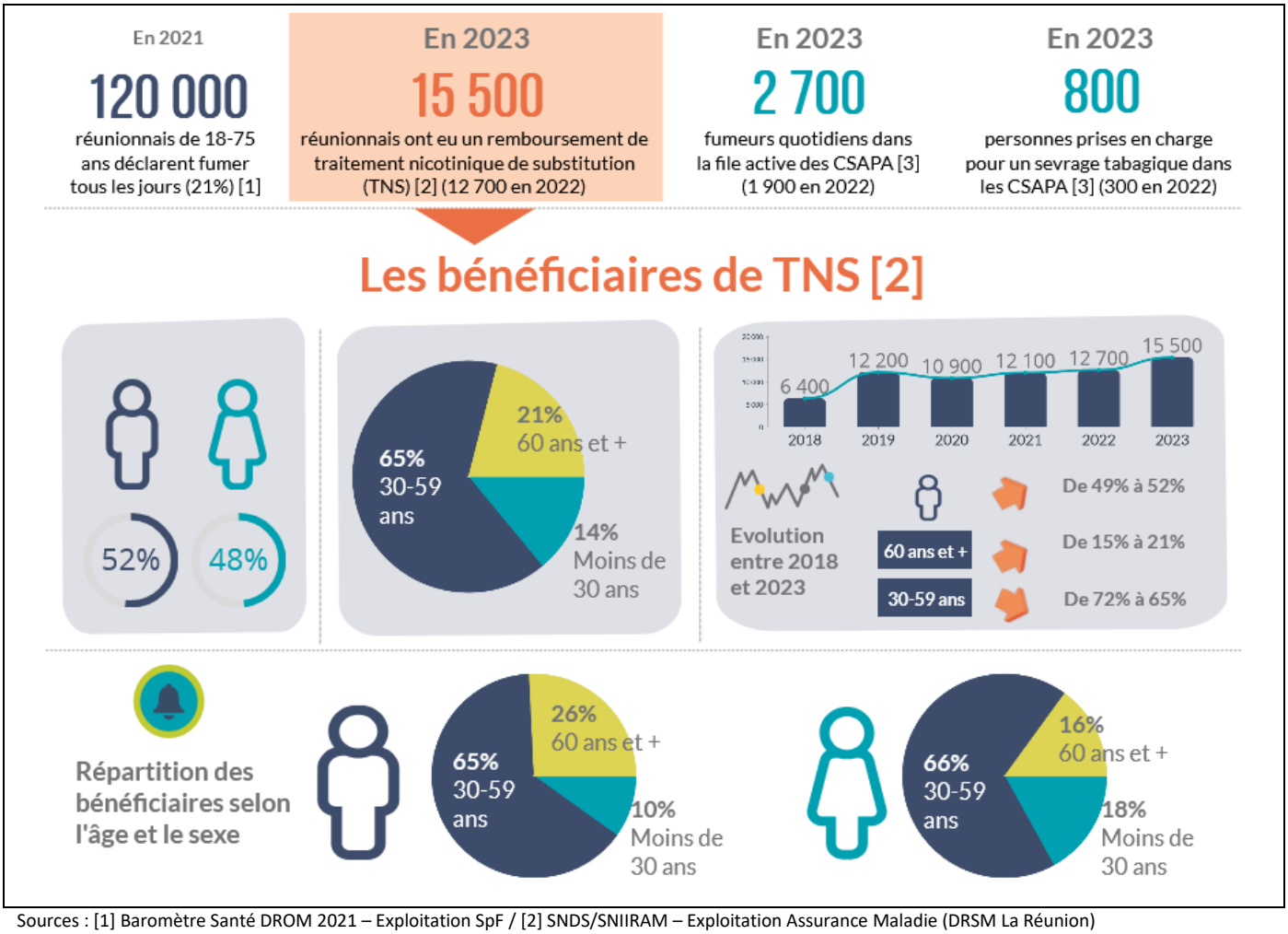
- *Plus de 6 000 professionnels de santé libéraux prescripteurs potentiels de traitements d'aide à l'arrêt du tabac au 01/01/2023 à La Réunion. Le nombre de prescripteurs potentiels est ici sous-estimé car il ne prend pas en compte les prescripteurs non libéraux.*
- *Une offre de prescripteurs libéraux disparate sur l'île : la CPTS Est moins bien dotée sur les autres.*
- *15 500 réunionnais environ bénéficiaires d'un traitement nicotinique de substitution (TNS) en 2023 : ce qui représenterait environ 13 % de la population qui déclarent fumer tous les jours en 2021.*
- *Nouvelle hausse du nombre de bénéficiaires de TNS en 2023 (+22 % par rapport à 2022), après une relative stabilité de ce nombre entre 2019 et 2022 (et après le doublement des bénéficiaires en 2019 suite au remboursement sans plafond des TNS).*
- *Activité en hausse pour la prise en charge du tabagisme dans les CSAPA de l'île en 2023 : 2 700 fumeurs quotidiens suivis par les CSAPA (+42 % par rapport à 2022), dont 800 pris en charge pour un accompagnement à l'arrêt (un effectif presque multiplié par 3 entre 2022 et 2023).*
- *Profil majoritaire des bénéficiaires de TNS : 52 % d'hommes et 2 bénéficiaires sur 3 âgés entre 30 et 59 ans. Mais la part des personnes de 60 ans et + progresse. La répartition par âge est différente selon le sexe : les femmes de moins de 30 ans sont 2 fois plus concernées que les hommes du même âge.*
- *Près de 81 000 boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie en 2023 : le nombre de boîtes remboursées continue d'augmenter, avec une nouvelle accélération entre 2022 et 2023 (+36 %, contre +8 % par an en moyenne entre 2019 et 2022). En 2023, on comptabilise boîtes en moyenne par bénéficiaire (4 boîtes en 2021).*
- *Pic de fréquence observé chaque année à l'occasion du mois sans tabac : en 2023, plus de 7 700 boites de TNS remboursées en novembre (+15 % d'activité supplémentaire par rapport à la moyenne mensuelle).*
- *La majorité des prescriptions de TNS (75 %) réalisées en ville par les professionnels de santé libéraux en 2023, le médecin généraliste libéral étant le principal prescripteur (67 %), quelles que soient l'année ou la CPTS.*
- *Evolution de l'activité de prescription entre 2018 et 2023 : baisse des prescriptions par les médecins généralistes libéraux contrebalancée par une hausse des prescriptions par le secteur hospitalier et une faible tendance à la hausse de l'activité de prescriptions par les médecins spécialistes, les infirmiers libéraux, les CSAPA.*
- *Principales formes de TNS remboursées : patchs et pastilles (baisse continue de la part des patchs au fil des années au profit de celle des pastilles).*
- *Activité de prescription plus élevée dans les CPTS Ouest et Nord, à l'inverse, la CPTS Australe est caractérisée par le nombre minimal de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et +.*

Offre de professionnels de santé libéraux (PSL) prescripteurs potentiels de TNS au 01/01/2023 à La Réunion



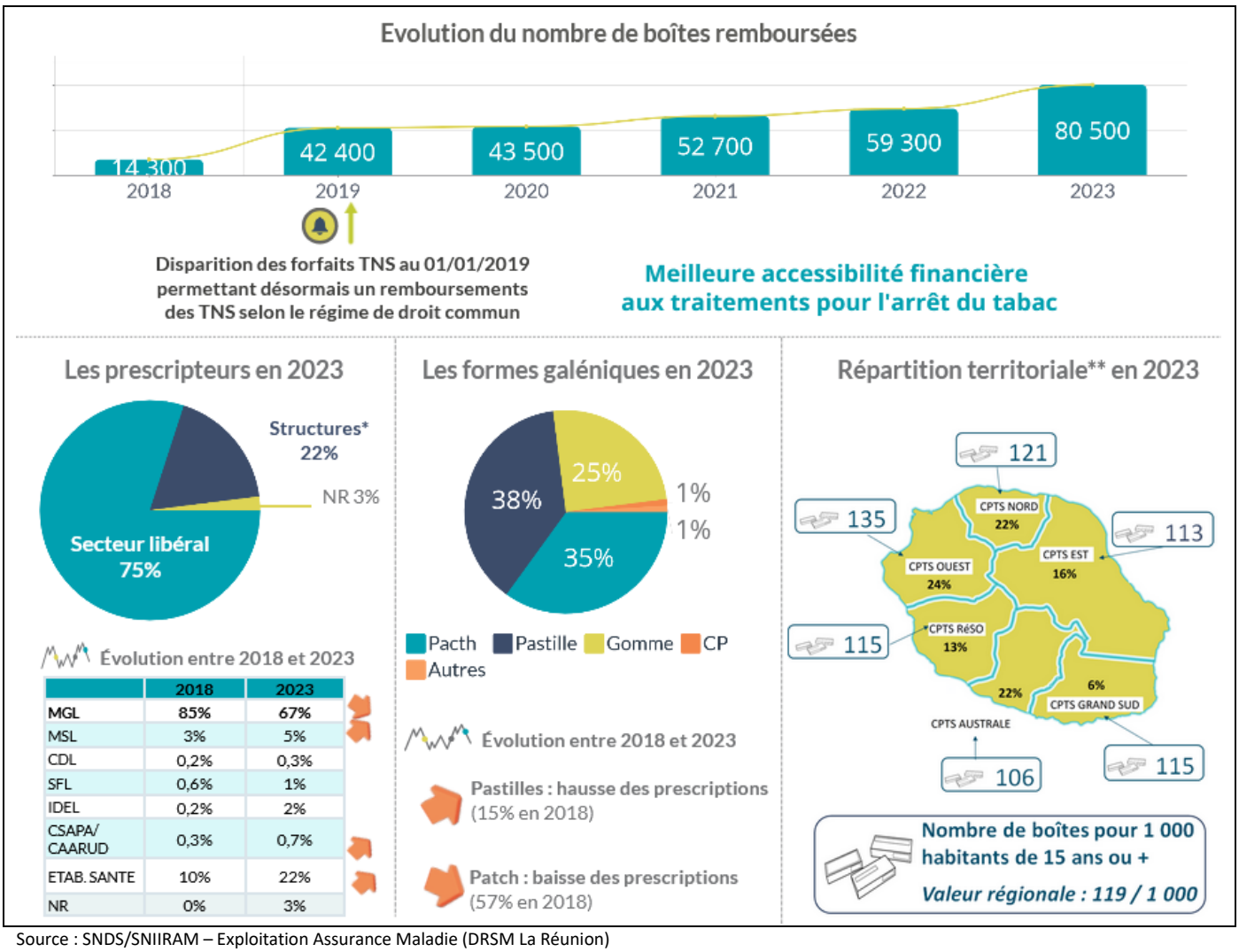
Sources : ADELI, RPPS – Exploitation ARS Réunion (Sont pris en compte les effectifs de professionnels de santé libéraux de moins de 65 ans).
* Effectifs au 01/01/2023, sauf pour les infirmiers (données au 01/01/2021) et pour les masseurs-kinésithérapeutes (données au 01/01/2020).
Les effectifs sont arrondis à la dizaine près.

Les bénéficiaires de TNS remboursés à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)



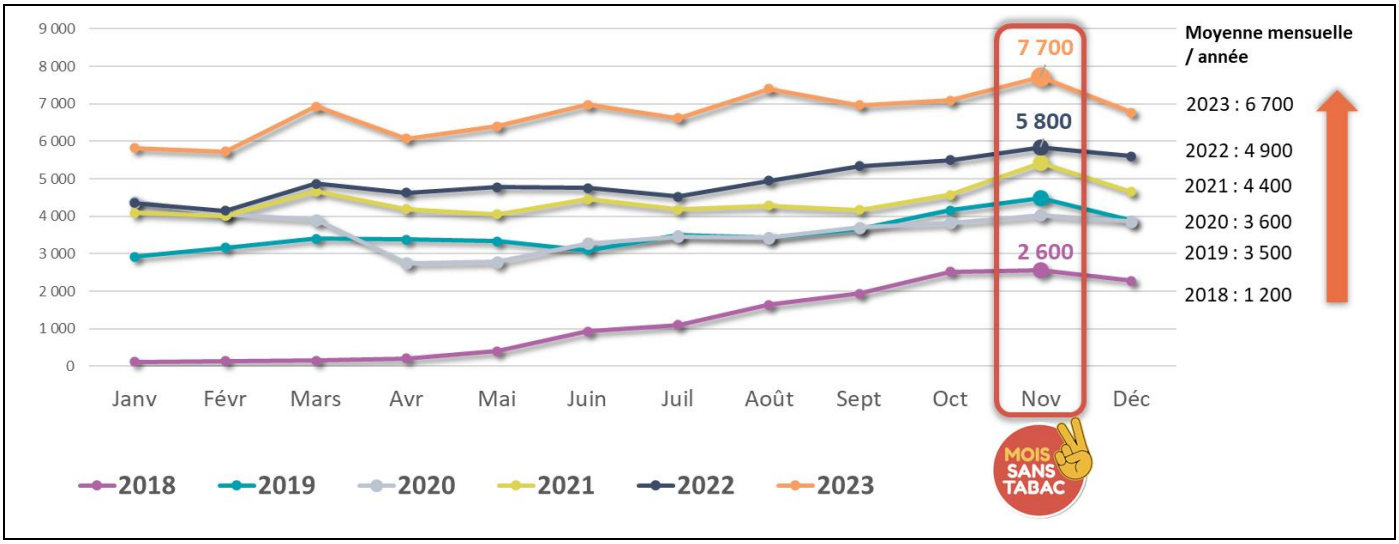
Sources : [1] Baromètre Santé DROM 2021 – Exploitation SpF / [2] SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)
[3] Association Addictions France, Réseau Oté ! (Rapports d'activités des CSAPA 2022 – Exploitation ORS La Réunion

Les boîtes de TNS remboursés à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)



Source : SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)
MGL : Médecins généralistes libéraux : MSL : Médecins spécialistes libéraux / IDEL : Infirmiers diplômés d'état libéraux / CDL : chirurgiens-dentistes libéraux / SFL : sage-femmes libérales / Structures : structures médicosociales ou hospitalières.
* Les structures englobent les établissements de santé et les structures médicosociales (CSAPA/CAARUD)
** La répartition selon les CPTS inclut 2 indicateurs : la part du nombre de boîtes de la CPTS par rapport au nombre total de boîtes, et le nombre de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et + sur la CPTS

Evolution mensuelle du nombre de boîtes de traitements nicotiniques de substitution (TNS) remboursées à La Réunion, de 2018 à 2023



Source : SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)



Le tabagisme

De quoi parle-t-on ?

Le tabagisme c'est la perte de liberté de s'abstenir de consommer du tabac, de manière répétée dans le temps, alors qu'on sait que ce n'est pas bon pour soi.



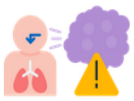
La reprise de consommation est un des aspects essentiels de l'addiction au tabac, car la dépendance au tabac persiste après l'arrêt.

Le tabagisme est donc considéré comme une **maladie chronique.**

Quels dangers ?

La nicotine est la substance psychoactive responsable de l'addiction au tabac, **mais elle n'est pas cancérigène.**

Le **danger** majeur provient de la combustion des cigarettes : toute combustion incomplète d'une plante, aussi naturelle soit-elle (tabac "bio", zamal) produit du monoxyde de carbone, gaz mortel, et des goudrons, cancérigènes.



Ainsi, le danger dépend davantage de la **durée** d'exposition à **la fumée** (nombre d'années) que du nombre de cigarettes quotidiennes.

Le saviez-vous ?

Plus une molécule est absorbée rapidement, plus elle rend dépendant.

Le tabac a le **potentiel addictif le plus fort** parmi l'ensemble des substances psycho-actives, devant l'héroïne, l'alcool et la cocaïne. (HAS, 2014)

Les **substituts nicotiniques**, avec une vitesse d'absorption beaucoup plus lente, **ne créent pas de dépendance**.

Source : Association des Tabacologues enthousiaste de La Réunion (Equipe ATelierR) à partir des recommandations de bonnes pratiques HAS, 2014 – Mise en forme ORS La Réunion

Repères méthodologiques

Les remboursements de traitements d'aide au sevrage tabagique / traitements nicotiniques de substitution (TNS)

Les données sont extraites du Système National des Données de Santé (SNDS), par la Direction Régionale du Service Médicale (DRSM) de La Réunion, à partir des bases de données de l'Assurance Maladie sur la consommation de soins (SNIIRAM).
Sont extraites les données des boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie et des bénéficiaires de ces boîtes, selon les critères suivants :

- Bénéficiaires ressortissants d'une caisse de La Réunion,
- avec un prescripteur libéral ou en établissement de La Réunion (tout type de prescripteur) exerçant sur l'île,
- pour des produits délivrés dans une pharmacie de La Réunion (tout type de forme galénique).

LES TNS remboursés représentent la plus grande partie des TNS vendus.
Limites : Les données utilisées ne sont pas exhaustives de la prise en charge tabagique réelle car ne sont pris en compte que :

- les TNS remboursables et remboursés par l'Assurance Maladie (Liste des TNS remboursés) ;
- des remboursements gérés par des caisses locales, des prescripteurs et des dispensateurs locaux.

Les professionnels de santé qui peuvent prescrire :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé autorise, en plus des médecins et des sage-femmes, les médecins du travail, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers(ères) et les masseurs-kinésithérapeutes à prescrire les traitements nicotiniques de substitution. En savoir plus.

En savoir plus :

- Tabagisme et arrêt du tabac en 2023 (OFDT). Lire
- Carrières tabagiques et expériences d'arrêt du tabac (OFDT – 2024). Lire
- Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique. HAS. Lire
- Liste des TNS remboursés par l'Assurance maladie. Lire
- Bilan sur le tabagisme et de l'arrêt du tabac en 2022 en France (OFDT). Lire
- Tabac à La Réunion. Données régionales du baromètre 2021 (SpF). Lire